



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/CEFACT/2005/24
11 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Centre pour la facilitation du commerce et les transactions
électroniques (CEFACT-ONU)

Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Onzième session, 20-23 juin 2005

Projet de norme du CEFACT-ONU

Spécification pour les appels d'offres électroniques

**Le présent document est soumis par le groupe de gestion du Forum du
CEFACT-ONU, par l'intermédiaire du Bureau, pour APPROBATION par la Plénière.**

Résumé

Domaine professionnel: travaux, biens et services

Processus d'affaires: appel d'offres électronique

Titre: modélisation du processus d'appel d'offres électronique

Version: 1.0 Révision: R.05A

Date de l'approbation par le TBG: 14.03.2005

Étant donné son volume, le texte complet de cette spécification ne peut être distribué comme document de la Plénière. Il peut toutefois être téléchargé par les délégations, pour examen, sur le site Web du CEFACT-ONU à l'adresse <http://www.unece.org/cefact> sous la rubrique «*Technical specifications*» (colonne de gauche).

Résumé

1. De nombreux systèmes d'information ont été élaborés de façon isolée pour la passation de marchés publics et les organismes adjudicateurs, telles les administrations, ont cherché à implémenter des formules d'appel d'offres électronique. Les entreprises privées ont développé des systèmes d'information pour la gestion des relations avec leurs fournisseurs, afin de réduire le coût des transactions commerciales et, dans ce contexte, l'appel d'offres par voie électronique a largement contribué à améliorer la situation.
2. Par ailleurs, les administrations sont tenues de passer les marchés de biens et de services dans le respect des règles établies par des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
3. Une entreprise qui souhaite soumissionner en vue de l'octroi de marchés publics doit se conformer aux règles régissant les processus d'affaires de chaque organisme adjudicateur, et la dépense est énorme. Les organismes adjudicateurs doivent établir un système d'information pour chaque passation de marchés. De plus, l'interopérabilité entre les systèmes d'information au sein de l'organisme et ceux de l'entreprise n'est pas garantie.
4. La normalisation des processus et ensembles d'informations d'affaires mis en place dans le cadre de l'appel d'offres électronique favorisera la transparence des échanges de données. Elle assurera également l'interopérabilité entre les systèmes d'information au sein des organismes ou des entreprises.
5. Le document vise à normaliser les processus, les transactions et les ensembles d'informations d'affaires dans le cadre des appels d'offres/soumissions électroniques interentreprises. Cette version 1.0 porte spécialement sur les travaux. Les biens et les services feront l'objet d'une version 2.0.
6. La version 1.0 concerne la passation des marchés de travaux et, notamment, les relations entre les entités adjudicatrices et les soumissionnaires.
7. Elle définit un ensemble de processus de passation des marchés de travaux compatibles au niveau mondial à l'aide de la **méthodologie de modélisation** (UMM) et du **langage de modélisation unifié** (UML) du CEFACT-ONU pour présenter et expliquer les processus d'affaires dans le cadre de l'appel d'offres électronique.
8. Le document s'appuie sur la structure du modèle de spécification relative aux prescriptions commerciales du CEFACT-ONU, dans sa version 1, révision 5.
9. Ce document a été élaboré dans le cadre du projet e-Tendering (services d'appel d'offres électronique) par le Groupe des processus commerciaux et d'affaires internationaux n° 6 (architecture, ingénierie et construction), dirigé par M. Jun-Ichi Yamashita (Fujita Business System Inc., Japon), chef de projet, avec la participation des États membres ci-après: Allemagne, Corée, France, Japon, République tchèque, Royaume-Uni et Suède.

TABLE DES MATIÈRES¹

RÉSUMÉ

- 1. PRÉAMBULE**
- 2. RÉFÉRENCES**
- 3. OBJECTIF**
- 4. CHAMP D'ACTIVITÉ**
 - 4.1 SCHÉMA DES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES
 - 4.2 MODÈLE DE CONCEPTION DU DOMAINE D'AFFAIRES
 - 4.3 MODÈLE DE SECTEUR D'ACTIVITÉS
 - 4.3.1 *Marchés par appel d'offres*
 - 4.3.2 *Marchés de travaux*
 - 4.4 MODÈLE DE PROCESSUS
 - 4.4.1 *Appel d'offres*
 - 4.4.2 *Appel d'offres ouvert*
 - 4.4.3 *Appel d'offres restreint*
 - 4.5 SYSTÈME DE CLASSIFICATION DU CONTEXTE
- 5. PRESCRIPTIONS COMMERCIALES**
 - 5.1 ÉLABORATION DU PROCESSUS D'AFFAIRES
 - 5.1.1 *Appel d'offres par voie électronique (exploitation d'opportunités d'affaires)*
 - 5.1.2 *Enregistrement (processus d'affaires)*
 - 5.1.2.1 Enregistrement (collaboration d'affaires)
 - 5.1.3 *Appel d'offres général (processus d'affaires)*
 - 5.1.3.1 *Élaboration d'une stratégie de projet (collaboration d'affaires)*
 - 5.1.3.2 *Invitation à soumissionner (publication du projet) (collaboration d'affaires)*

¹ Le texte intégral de la spécification peut être téléchargé sur le site Web du CEFACT-ONU
<http://www.unece.org/cefact>.

- 5.1.3.3 Présélection (collaboration d'affaires)
- 5.1.3.4 Sélection des soumissionnaires (collaboration d'affaires)
- 5.1.3.5 Publication du cahier des charges (collaboration d'affaires)
- 5.1.4 *Soumission/ouverture des soumissions (processus d'affaires)*
 - 5.1.4.1 Garantie de soumission (collaboration d'affaires)
 - 5.1.4.2 Soumission (collaboration d'affaires)
 - 5.1.4.3 Ouverture des soumissions (collaboration d'affaires)
 - 5.1.4.4 Sélection (collaboration d'affaires)
 - 5.1.4.5 Communication des résultats d'appels d'offres (collaboration d'affaires)
- 5.1.5 *Publication de l'attribution du marché (processus d'affaires)*
 - 5.1.5.1 Publication de l'adjudication (collaboration d'affaires)
- 5.2 DÉFINITION DES FLUX D'INFORMATION D'AFFAIRES
 - 5.2.1 *Expédition du formulaire d'enregistrement (transaction d'affaires)*
 - 5.2.2 *Envoi du résultat d'examen du dossier (transaction d'affaires)*
 - 5.2.3 *Publication de l'avis préliminaire d'information*
 - 5.2.4 *Publication de l'invitation à soumissionner*
 - 5.2.5 *Expédition du formulaire de présélection (transaction d'affaires)*
 - 5.2.6 *Envoi de la lettre d'invitation à soumissionner (transaction d'affaires)*
 - 5.2.7 *Commande du cahier des charges (transaction d'affaires)*
 - 5.2.8 *Envoi du cahier des charges (transaction d'affaires)*
 - 5.2.9 *Envoi de la garantie de soumission (transaction d'affaires)*
 - 5.2.10 *Expédition de la réponse concernant la garantie de soumission (transaction d'affaires)*
 - 5.2.11 *Expédition de la soumission (transaction d'affaires)*
 - 5.2.12 *Expédition du formulaire de candidature (transaction d'affaires)*
 - 5.2.13 *Envoi du résultat de l'examen de la candidature (transaction d'affaires)*

5.2.14 *Envoi d'un avis indiquant le résultat de l'appel d'offres (transaction d'affaires)*

5.3 DÉFINITION DU MODÈLE D'INFORMATION D'AFFAIRES

5.3.1 *Relations de l'entité d'information*

5.3.2 *Document d'affaires*

5.3.2.1 Demande d'enregistrement

5.3.2.2 Notification du résultat d'examen du dossier

5.3.2.3 Avis préliminaire d'information

5.3.2.4 Invitation à soumissionner

5.3.2.5 Formulaire de présélection

5.3.2.6 Lettre d'invitation à soumissionner

5.3.2.7 Commande du cahier des charges

5.3.2.8 Cahier des charges

5.3.2.9 Garantie de soumission

5.3.2.10 Réponse concernant la garantie de soumission

5.3.2.11 Soumission

5.3.2.12 Formulaire de candidature

5.3.2.13 Notification du résultat de l'examen de la candidature

5.3.2.14 Notification du résultat de l'appel d'offres

5.3.3 *Entités d'information d'affaires*

5.4 RÈGLES D'AFFAIRES

5.5 DÉFINITION DE TERMES

APPENDICE A: PROCÉDURE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN GLOSSAIRE SUR L'APPEL D'OFFRES ÉLECTRONIQUE
